

Le comité technique INRAE s'est tenu le 25 février, **en l'absence du PDG**.

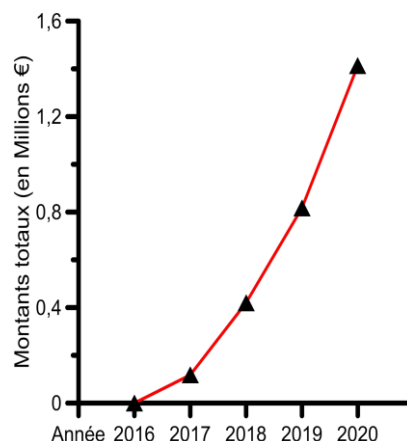
Motion Pour un dialogue social de qualité et la conduite des négociations, les élus du personnel considèrent que la présence du PDG est nécessaire en CT. **Vote : Pour 2 SUD 3 CGT 1 CFTC - Abstention 4 CFDT**

La CGT-INRAE a fait lecture d'une [déclaration liminaire](#). Nous avons notamment demandé à la direction générale sa position sur les déclarations de la Ministre concernant la demande d'enquête sur l'islamo-gauchisme, car l'INRAE fait partie de l'alliance Athena qui a répondu négativement à cette requête de la ministre. La DG a répondu que comme les recherches de l'INRAE n'étaient pas concernées, elle a « cru bon rester discrète ».

⇒ *La CGT-INRAE exige, comme plus de 20 000 scientifiques à ce jour, la démission de la Ministre pour atteinte grave à l'autonomie des recherches, succédant à la mise en place à marche forcée de la Loi de Programmation de la Recherche et ses nouveaux dispositifs inacceptables de précarisation des personnels.*

Politique de primes.

La CGT-INRAE a fait valoir que les agents INRAE refusent ces primes à la tête du client. Plus de 1 000 d'entre eux ont signé en moins d'une semaine une pétition intersyndicale dénonçant ces primes. La DG a présenté un bilan de la prime COVID, qui montre l'iniquité de sa distribution. Par exemple, en pourcentage, le centre siège est le plus primé (38% des agents) et les Directeurs de Recherche représentent le corps le plus primé (32% des DR) ! L'INRAE a reçu 1.2 millions € qui auraient permis à chaque agent de recevoir 135€ si la prime avait été répartie entre tous. La direction a aussi confirmé qu'elle avait bien procédé à une large modulation de l'IFSE du RIFSEEP au-travers de la prise en compte de nouvelles fonctions, notamment dans les services d'appui, mais sans détailler les montants (nous savons que des DSA ont empêché cette modulation à hauteur de 7600€ par an !). Elle a également annoncé avoir multiplié par un facteur de 10 le montant affecté à la prime à la tête du client qu'est le CIA, qui est passé de 117.000€ en 2017 (total INRA+IRSTEA) à plus de 1,4Millions € en 2020 (INRAE) ! **Raison de plus pour renforcer la signature de la pétition intersyndicale ([lien pour signer en ligne](#)).**



Point d'information Paris-Saclay.

La livraison du bâtiment INRAE-AgroParisTech est prévue en décembre 2021 et sera suivie d'une période de 3 mois pour lever les réserves éventuelles de malfaçons. Les déménagements sont prévus entre avril et octobre 2022, sans calendrier précis pour l'instant. Les transports en communs alternatifs au métro (pas prévu avant 2026) sont encore à l'étude, via les navettes gérées par le CEA. Chaque agent devrait recevoir un courrier personnalisé lui indiquant le montant et la date de sa prime de déménagement.

Systemes d'évaluation des chercheurs et des ingénieurs.

La CGT-INRAE doute de la volonté affichée par la DG d'aller vers une évaluation-conseil privilégiant le « qualitatif », au regard des contradictions relevées dans les textes fournis. Par exemple, l'évaluation-conseil est censée « participer du sentiment de reconnaissance de l'évalué dans son travail », mais l'INRAE maintient le système du signalement direct de la CSS ou CEI vers la hiérarchie de façon opaque pour l'agent. Il est précisé que l'évaluation-conseil doit être « placée dans le contexte du collectif », mais il n'est toujours pas prévu de présence d'observateurs CAP au sein de chaque CSS ou CEI, comme nous le réclamons depuis longtemps. **D'autre part, les critères pour l'évaluation des chercheurs évoquent moins une orientation qualitative de l'évaluation qu'une évaluation compétitive valorisant le bon vieux modèle du leader providentiel.** Par exemple, dans la rubrique « production des connaissances », le chercheur devra mentionner les projets qu'il a élaboré ou animé, mais pas ceux auxquels il participe. Nous regrettons également l'hypertrophie de la rubrique B « expertise », ne correspondant pas, en termes d'importance, aux missions de recherche

des agents. Concernant les critères d'évaluation listés pour les ingénieurs, nous craignons également que les items ne laissent de côté de nombreux ingénieurs. Le document fait la promotion de la « science ouverte », c'est un principe que nous partageons, mais nous mettons en garde sur l'illusion implicitement entretenue qu'à travers le big data la science puisse un jour se passer d'expérimentations, de chercheurs, d'ingénieurs et de techniciens.

⇒ ***Pour conclure, la CGT-INRAE, est fondamentalement opposée au principe de l'évaluation individuelle d'une activité qui est essentiellement collective.***

L'amélioration du travail de recherche visée par l'évaluation-conseil ne passe pas par une évaluation des capacités individuelles de chaque chercheur ou ingénieur à se démarquer de ses collègues et à comptabiliser ses trophées.

Plan d'actions Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

La CGT-INRAE a préféré s'abstenir. Certes, il y a des avancés dans ce plan, mais selon nous, elles sont insuffisantes et la plupart à destination des femmes afin de les encourager à se comporter comme des hommes. Le patriarcat est un système global. Pour le combattre, il faut éviter les dispositifs qui permettent la reproduction de ce système. Toute la logique de primes et d'avancement "mérite" est de nature à renforcer la discrimination des femmes. Ce système favorise ceux qui s'investissent plus dans leur promotion personnelle que dans le collectif, qui prennent moins de temps partiel et font plus d'heures supplémentaires. Vouloir combattre les inégalités Homme-Femme est illusoire quand dans le même temps la DG renforce les logiques de mérite dans l'attribution des primes et dans les avancements. Concernant, le harcèlement sexuel et moral, la cellule d'écoute est insuffisante. Il faut des dispositifs plus clairs pour protéger les agents : que fait l'INRAE en cas de harcèlement notamment en termes d'éloignement et de sanction pour l'agresseur ? Sur la formation professionnelle, plus que du mentorat et des sensibilisations des agents des ressources humaines, il faut travailler à de vrais dispositifs de formation pour toutes et tous, quels que soient les corps de l'INRAE, à destination des femmes, mais aussi des hommes. Ce plan cible l'avancement des carrières des cadres, et il faut prêter attention aux conditions de travail et d'emploi des autres catégories, mais aussi ceux des sous-traitants. Enfin, concernant, le temps partiel pris à 82% par des femmes, il faut favoriser son accès aux hommes, plutôt que d'encourager le temps plein pour les femmes.

Décompte des grévistes et prévenance des agent-es.

Motion Après avoir fait porter la question du recensement des grévistes à l'ordre du jour de nombreux CT conjoints pré-fusion INRA IRSTEA ou CT post-fusion, après avoir participé à des groupes de travail (en novembre 2020), visiblement en vain (cf la journée de grève du 26 janvier 2021), le CT demande par la présente motion à la direction générale de l'INRAE de respecter les agent-es et le droit de grève :

- Faire remonter aux ministères des chiffres « effectif attendu moins présent-es recensé-es »
- Informer le lendemain les agent-es recensé-es comme grévistes présumé-es de leur situation, pour qu'ils et elles puissent le cas échéant la régulariser (et leur laisser au moins 48h pour se signaler)
- N'appliquer de retenue qu'à des agent-es initialement comptabilisé-es grévistes présumé-es
- Indiquer sur la fiche de paye des agent-es la date correspondant à chaque retenue"
- Appliquer ce principe à titre rétroactif pour les retenues appliquées à la suite du mouvement social sur la réforme des retraites.

Vote : Pour 2 SUD 3 CGT - Abstention 4 CFDT 1 CFTC

Point d'information Télétravail

La date d'entrée en vigueur des nouvelles modalités du télétravail n'est pas encore connue, ces modalités n'auront pas d'incidence rétroactive. Il est rappelé qu'en attendant, il n'est pas nécessaire de faire de nouvelle demande (les règles propres à la situation Covid s'appliquant).

Vous ne voulez pas en rester là ! Ensemble, dans le syndicat, nous serons plus forts.

Bulletin de contact

Prénom : Nom :

Adresse mail : Téléphone :

Syndicat National CGT-INRAE – Porte de St Cyr RD 10 - 78210 Saint Cyr l'Ecole
Tél : 01.39.53.56.56 - Mail : cgt@inrae.fr

